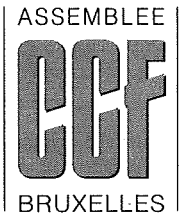

C.R.I. N° 8 (1992-1993)

ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Session 1992-1993

Séance du mercredi 30 juin 1993

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

Pages

Approbation de l'ordre du jour 3

Proposition de décret (I) relatif au transfert de l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Commisison communautaire française

Votes réservés 3

Proposition de décret (II) portant création d'une société de droit public d'administration des bâtiments scolaires de l'enseignement, organisé par les pouvoirs publics

Votes réservés 4

Projet de règlement contenant le Budget de l'exercice 1993 de la Commission communautaire française

Votes réservés 5

Proposition de décret (I) relatif au transfert de l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Commission communautaire française

Seconde lecture. Vote réservé 8

Pages

Votes nominatifs

sur la proposition de décret (I) relatif au transfert de l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Commission communautaire française 9

sur la proposition de décret (II) portant création d'une société de droit public d'administration des bâtiments scolaires de l'enseignement organisé par les pouvoirs publics 9

sur le projet de règlement contenant le budget de l'exercice 1993 de la Commission communautaire française. 10

sur le projet de délibération contenant la vérification de l'encaisse du receveur 10

sur la proposition de résolution relative à l'avenir de la lecture publique en Région bruxelloise 10

Présidence de M. S. Moureaux, Président

La séance est ouverte à 12 h 35.

(MM. Duponcelle et Escolar, Secrétaires, prennent place au Bureau.)

(Le procès-verbal de la dernière réunion est déposé au Bureau.)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

EXCUSE

M. le Président. — A prié d'excuser son absence: M. Michot.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. — Au cours de sa réunion du jeudi 24 juin 1993, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance publique de ce mercredi 30 juin 1993 (art. 27).

Quelqu'un demande-t-il la parole? *(Non.)*

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

Votes nominatifs

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble des projets et des propositions dont l'examen est terminé.

PROPOSITION DE DECRET (I) RELATIF AU TRANSFERT DE L'EXERCICE DE CERTAINES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DEPOSEE PAR M. DE COSTER, MMES WILLAME, HUYTEBROECK, MM. DEMANNEZ, BEAUTIER ET MME NAGY

Votes sur les amendements et articles réservés

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les votes sur les amendements et articles réservés de la proposition de décret I.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 1 de MM. Hasquin, Simonet, Cools et Mme Lemesre à l'article 1er.

La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, je demande le vote nominatif.

M. le Président. — Cette demande est-elle réuglièrement appuyée? *(Plus de six membres se lèvent.)*

Cette demande étant régulièrement appuyée, il va être procédé au vote nominatif.

— Il est procédé au vote nominatif.

60 membres ont pris part au vote.

35 ont voté non.

5 ont voté oui.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Ont voté non:

MM. Adriaens, Beauthier, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, M. Galand, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Picqué, Poullet, Rens, Stalport, Thys, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté oui:

M. André, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, de Clippele, de Jonghe d'Ardoy, de Lobkowicz, de Patoul, Mme Dereppe-Soumoy, M. Derny, Mme Dupuis, MM. Gosuin, Guillaume, Hasquin, Mme Lemesre, MM. Maingain, Mesot, Michel, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Simonet, Smits, van Eyll et Zenner.

M. le Président. — L'article premier est adopté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 2 de MM. Hasquin, Simonet, Cools et Mme Lemesre à l'article 2.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

L'article 2 est adopté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 3 de MM. Hasquin, Simonet, Cools et Mme Lemesre à l'article 3.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 4 de M. De Coster, Mmes Willame et Huytebroeck à l'article 3.

La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, je demande le vote nominatif.

M. le Président. — Cette demande est-elle réuglièrement appuyée? *(Plus de six membres se lèvent.)*

Cette demande étant régulièrement appuyée, il va être procédé au vote nominatif.

— Il est procédé au vote nominatif.

60 membres ont pris part au vote.

34 ont voté oui.

1 a voté non.

25 se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Ont voté oui:

MM. Adriaens, Beauthier, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, M. Galand, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Picqué, Poullet, Rens, Stalport, Thys, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

A voté non:

M. de Looz-Corswarem.

Se sont abstenus:

M. André, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, de Clippele, de Jonghe d'Ardoy, de Lobkowicz, de Patoul, Mme Dereppe-Soumoy, M. Derny, Mme Dupuis, MM. Gosuin, Guillaume, Hasquin, Mme Lemesre, MM. Maingain, Mesot, Michel, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Simonet, Smits, van Eyll et Zenner.

La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, si je ne m'abuse, il s'agit d'un amendement déposé en séance publique qui n'a pas encore fait l'objet d'une discussion en Commission.

M. le Président. — Oui, Monsieur Hasquin.

M. Hasquin. — Je rappelle donc l'article 46 de notre règlement relatif à la seconde lecture et demande l'application du règlement.

M. le Président. — Monsieur Hasquin, l'amendement ayant été adopté, je présume que l'article sera adopté. Mais vous avez le droit d'exiger l'application stricte du règlement et de demander que le vote ait lieu soit au cours d'une autre séance soit dans l'heure.

Nous reportons donc le vote à 13 h 45 et entre-temps, si vous le souhaitez, la Commission pourra se réunir pour examiner cet important amendement. A la reprise de la séance, nous pourrons alors voter sur cet amendement et sur l'ensemble de la proposition de décret I après avoir entendu un rapport oral. Je suppose que chacun a pris ses responsabilités.

Le vote sur l'article 3 étant réservé, nous poursuivons les votes.

PROPOSITION DE DECRET (II) PORTANT CREATION D'UNE SOCIETE DE DROIT PUBLIC D'ADMINISTRATION DES BATIMENTS SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ORGANISE PAR LES POUVOIRS PUBLICS, DEPOSEE PAR M. DE COSTER, MMES WILLAME, HUYTEBROECK, MM. DEMANNEZ, BEAUTHIER ET MME NAGY

Votes sur les amendements et articles réservés

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les votes sur les amendements et articles réservés de la proposition de décret II.

La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, je demande le vote nominatif.

M. le Président. — Cette demande est-elle régulièrement appuyée? *(Plus de six membres se lèvent.)*

Cette demande étant régulièrement appuyée, il va être procédé aux votes nominatifs.

Nous passons donc au vote nominatif sur l'amendement n° 1 de MM. Hasquin, Simonet et Cools et de Mme Lemesre à l'article 3.

— Il est procédé au vote nominatif.

60 membres ont pris part au vote.

35 ont voté non.

25 ont voté oui.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Ont voté non:

MM. Adriaens, Beauthier, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, M. Galand, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Picqué, Poullet, Rens, Stalport, Thys, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté oui:

M. André, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, de Clippele, de Jonghe d'Ardoy, de Lobkowicz, de Patoul, Mme Dereppe-Soumoy, M. Derny, Mme Dupuis, MM. Gosuin, Guillaume, Hasquin, Mme Lemesre, MM. Maingain, Mesot, Michel, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Simonet, Smits, van Eyll et Zenner.

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'amendement n° 2 de MM. Hasquin, Simonet, Cools et Mme Lemesre à l'article 3.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

L'article 3 est adopté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 3 de MM. Hasquin, Simonet, Cools et Mme Lemesre à l'article 5.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 4 de MM. Hasquin, Simonet, Cools et Mme Lemesre à l'article 5.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 5 de MM. Hasquin, Simonet, Cools et Mme Lemesre à l'article 5.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

L'article 5 est adopté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 6 de MM. Hasquin, Simonet, Cools et Mme Lemesre à l'article 6.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

L'article 6 est adopté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 7 de M. De Coster, Mmes Willame, Huytebroeck et M. Demannez à l'article 7.

Je signale une correction de forme: «ils émanent» doit figurer au singulier, donc «il émane».

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 8 de MM. Hasquin, Simonet, Cools et Mme Lemesre à l'article 7.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 9 de MM. Hasquin, Simonet, Cools et Mme Lemesre à l'article 7.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 10 de MM. Hasquin, Simonet, Cools et Mme Lemesre à l'article 7.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

L'article 7 est adopté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 11 de MM. Hasquin, Simonet, Cools et Mme Lemesre à l'article 8.

Il convient de lire «alinéa 1er» et non «paragraphe 1er».

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment).*

L'amendement est donc rejeté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 12 de MM. Hasquin, Simonet, Cools et Mme Lemesre à l'article 8.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 13 de MM. Hasquin, Simonet, Cools et Mme Lemesre à l'article 8.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 14 de MM. Hasquin, Simonet, Cools et Mme Lemesre à l'article 8.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

L'article 8 est adopté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 15 de MM. Hasquin, Simonet, Cools et Mme Lemesre à l'article 9.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 16 de MM. Hasquin, Simonet, Cools et Mme Lemesre à l'article 9.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

L'article 9 est adopté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 17 de MM. Hasquin, Simonet, CoolS et Mme Lemesre à l'article 12.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

L'article 12 est adopté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 18 de MM. Hasquin, Simonet, Cools et Mme Lemesre à l'article 13.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

L'article 13 est adopté.

Par souci de cohérence, bien qu'aucun amendement n'ait été adopté à la proposition de décret II, je vous propose de ne voter sur l'ensemble de cette proposition qu'après avoir voté sur l'ensemble de la proposition de décret I. Il serait assez curieux, du point de vue de la légistique, de voter l'une sans avoir d'abord voté l'autre.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, votre sagesse et votre sens juridique sont éblouissants!

M. le Président. — Je vous remercie, Monsieur Hasquin. Cette séance est vraiment conviviale!

Il en sera donc ainsi.

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DE L'EXERCICE 1993 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Tableaux budgétaires

Votes réservés

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les votes sur les amendements et articles réservés des tableaux budgétaires du projet de règlement.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 1 de Mme Lemesre, MM. Cools, Mesot et Smits aux tableaux budgétaires (art. 104.111.01), p. 23.

M. Cools. — Monsieur le Président, je demande le vote nominatif, comme cela a toujours été le cas pour les votes de budget.

M. le Président. — Cette demande est-elle régulièrement appuyée? *(Plus de six membres se lèvent.)*

Cette demande étant régulièrement appuyée, il va être procédé au vote nominatif.

— Il est procédé au vote nominatif.

60 membres ont pris part au vote.

47 ont voté non.

13 ont voté oui.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Ont voté non:

MM. Adriaens, Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maingain, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen, Willame-Boonen et M. Zenner.

Ont voté oui:

MM. André, Cools, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Mme Derny, MM. Guillaume, Hasquin, Mme Lemesre, MM. Mesot, Michel, Simonet et Smits.

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'amendement n° 2 de MM. Duponcelle, Galand et de Mme Huytebroeck aux tableaux budgétaire (art. 104.410.01), p. 25.

— Il est procédé au vote nominatif.

60 membres ont pris part au vote.

37 ont voté non.

9 ont voté oui.

14 se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Ont voté non:

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maingain, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté oui:

MM. Adriaens, Derby, de Looz-Corswarem, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck et Nagy.

Se sont abstenus:

MM. André, Cools, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Mme Derny, MM. Guillaume, Hasquin, Mme Lemesre, MM. Mesot, Michel, Simonet, Smits et Zenner.

M. le Président. — Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 3 de Mme Lemesre, MM. Cools, Mesot et Smits aux tableaux budgétaires (art. 740.123.07), p. 33.

— Il est procédé au vote nominatif.

60 membres ont pris part au vote.

38 ont voté non.

14 ont voté oui.

8 se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Ont voté non:

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maingain, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté oui:

MM. André, Cools, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Mme Derny, MM. Guillaume, Hasquin, Mme Lemesre, MM. Mesot, Michel, Simonet, Smits et Zenner.

Se sont abstenus:

MM. Adriaens, Derby, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck et Nagy.

M. le Président. — Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 4 de MM. Duponcelle, Galand, Mme Huytebroeck aux tableaux budgétaires (art. 740.332.04, 742.332.03), p.33.

— Il est procédé au vote nominatif.

61 membres ont pris part au vote.

38 ont voté non.

8 ont voté oui.

15 se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Ont voté non:

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maingain, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté oui:

MM. Adriaens, Derby, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck et Nagy.

Se sont abstenus:

MM. André, Cools, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Mme Derny, MM. Guillaume, Hasquin, Mme Lemesre, MM. Mesot, Michel, Simonet, Smits et Zenner.

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'amendement n° 5 de MM. Duponcelle, Galand et Mme Huytebroeck aux tableaux budgétaires (art. 762.33.203), p. 39.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

Nous passons au vote sur l'amendement n° 6 de M. Mesot, Mmes Lemesre, Derny, MM. Smits et Cools aux tableaux budgétaires (art. 762.332.17), p. 39.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

Nous passons au vote à l'amendement n° 7 de MM. Duponcelle, Galand et Mme Huytebroeck aux tableaux budgétaires (art. 764.332.02 et 07), p. 43.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 8 de Mme Lemesre, MM. Cools, Mesot, Smits et Mme Derny visant à réduire le montant prévu de 1 000 000 à 500 000 francs à l'article 770.123.05 aux tableaux budgétaires (art. 770.123.05), p. 51.

— Il est procédé au vote nominatif.

60 membres ont pris part au vote.

38 ont voté non.

14 ont voté oui.

8 se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Ont voté non:

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maingain, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté oui:

MM. André, Cools, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Mme Derny, MM. Guillaume, Hasquin, Mme Lemesre, MM. Mesot, Michel, Simonet, Smits et Zenner.

Se sont abstenus:

MM. Adriaens, Derby, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck et Nagy.

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'amendement n° 9 de Mme Lemesre, MM. Cools, Mesot et Smits aux tableaux budgétaires (art. 775.1123.21).

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 10 de MM. Duponcelle, Galand et Mme Huytebroeck aux tableaux budgétaires (art. 775.332.21, 775.332.22, 775.332.23).

— Il est procédé au vote nominatif.

60 membres ont pris part au vote.

38 ont voté non.

22 ont voté oui.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Ont voté non:

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maingain, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté oui:

MM. Adriaens, André, Cools, Debry, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Mmes Derny, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Hasquin, Mmes Huytebroeck, Lemesre, MM. Mesot, Michel, Mme Nagy, MM. Simonet, Smits et Zenner.

M. le Président. — Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 11 de Mme Lemesre, MM. Cools, Mesot, Smits et Mme Derny aux tableaux budgétaires (art. 776.1204, 776.123.03, 776.123.07), p. 57.

— Il est procédé au vote nominatif.

60 membres ont pris part au vote.

38 ont voté non.

22 ont voté oui.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Ont voté non:

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maingain, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté oui:

MM. Adriaens, André, Cools, Debry, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, Mmes Derny, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Hasquin, Mmes Huytebroeck, Lemesre, MM. Mesot, Michel, Mme Nagy, MM. Simonet, Smits et Zenner.

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'amendement n° 12 de MM. Duponcelle, Galand et Mme Huytebroeck aux tableaux budgétaires (art. 776.12.304), p. 57.

— Il est procédé au vote nominatif.

60 membres ont pris part au vote.

38 ont voté non.

10 ont voté oui.

12 se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Ont voté non:

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maingain, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté oui:

MM. Adriaens, Derby, de Lobkowicz, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Mme Huytebroeck, M. Michel et Mme Nagy.

Se sont abstenus:

MM. André, Cools, de Clippele, de Jonghe d'Ardoye, Mme Derny, MM. Guillaume, Hasquin, Mme Lemesre, MM. Mesot, Simonet, Smits et Zenner.

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'amendement n° 13 de M. Duponcelle, Mme Huytebroeck et M. Galand aux tableaux budgétaires (art. 844.332.04), p. 63.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

L'amendement est donc rejeté.

Les tableaux budgétaires sont adoptés.

(Ceux-ci figurent en annexe au présent compte rendu intégral.)

Il est pris acte du fait que M. De Grave a voté à la place de M. André, absent, et M. Mesot à la place de Mme Derny.

Nous allons maintenant suspendre la séance pour permettre à la commission de se réunir et nous la reprendrons à 13 h 45.

La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, ne serait-il pas opportun de voter maintenant sur l'ensemble?

M. le Président. — Le vote sur l'ensemble aura lieu tout à l'heure, Monsieur Cools.

La séance est suspendue.

— *La séance est suspendue à 13 h 05.*

Elle est reprise à 13 h 45.

M. le Président. — La séance est reprise.

PROPOSITION DE DECRET (I) RELATIF AU TRANSFERT DE L'EXERCICE DE CERTAINES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE, DEPOSEE PAR M. DE COSTER, MMES WILLAME, HUYTEBROECK, MM. DEMANNEZ, BEAUTHIER ET MME NAGY

Vote réservé sur l'article 3

Vote sur l'ensemble

M. le Président. — La parole est à M. Harmel, rapporteur.

M. Harmel, rapporteur. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, après une brève réunion de Commission et après avoir entendu l'avis de quelques membres, il a été constaté que l'amendement qui a été adopté est, en réalité, purement technique. Il ne modifie en rien l'économie de la proposition de décret et n'a d'autre but que de mettre en conformité le texte qui nous est proposé aujourd'hui avec celui voté par le Conseil de la Communauté française. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Maingain.

M. Maingain. — Monsieur le Président, l'autre rapporteur est-il du même avis?

M. le Président. — La parole est à M. Drouart, rapporteur.

M. Drouart. — Monsieur le Président, je rassure M. Maingain. C'est en toute confiance que j'ai demandé à M. Harmel de présenter le rapport oral. Je suis entièrement d'accord avec ses propos.

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'article 3 qui avait été réservé.

— Il est procédé au vote nominatif.

56 membres ont pris part au vote.

35 ont voté oui.

21 ont voté non.

En conséquence, l'article 3 est adopté.

Ont voté oui:

MM. Adriaens, Beauthier, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, M. Galand, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Picqué, Poullet, Rens, Stalport, Thys, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:

Mme Carton de Wiart, MM. Cools, Cornelissen, De Grave, de Jonghe d'Ardoy, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Derny, Dupuis, MM. Gosuin, Guillaume, Hasquin,

Mme Lemesre, MM. Maingain, Mesot, Michel, Mme Payfa, MM. Simonet, Smits, van Eyll et Zenner.

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de décret I.

La parole est à M. Hasquin pour une explication de vote.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, depuis le début des débats relatifs à la réforme de l'Etat, le PRL a témoigné beaucoup de cohérence et, en toutes circonstances, a fait savoir clairement qu'il était résolument opposé à tout ce qui était susceptible de créer une brèche entre Bruxellois francophones et Wallons.

Nous avons eu cette attitude au Sénat, à la Chambre des représentants et au Conseil de la Communauté française. Nous faisons preuve d'esprit de conséquence; nous l'aurons également au sein de cette Commission communautaire française.

Au même titre que les autres partis francophones, le PRL était parfaitement conscient de la nécessité de renflouer la Communauté française sous peine de mettre gravement en péril l'avenir de son enseignement notamment. Il était indiscutablement nécessaire que la Région puisse venir au secours de la Communauté française, comme l'avait déjà fait la Région wallonne. Il était indispensable que les Bruxellois francophones puissent, eux aussi, participer au financement de leur enseignement ou il y aurait eu déséquilibre insoutenable dans le pays au sein de la Communauté française.

Mais on pouvait arriver à ce résultat en creusant d'autres pistes plutôt que celle qui a abouti à voir retirer à la Communauté française un nombre considérable de ses compétences. Ce qui nous inquiète, c'est qu'une brèche a été créée et qu'elle risque très fort de s'agrandir dans les années à venir.

Vous me permettrez de dire que l'on va assister, je le crains fort, à une «bruxellisation» et à une wallonisation» de la culture, de l'enseignement et de l'audiovisuel. Ce ne sont pas des menaces en l'air, il suffit de se référer à de récentes déclarations concernant l'enseignement, ou de prendre en considération les débats qui ont secoués, et qui secouent encore aujourd'hui, la RTBF.

Nous n'avons pas voulu mettre le doigt dans cet engrenage et nous regrettons qu'une majorité de francophones se soient prononcés dans ce sens.

En ce qui nous concerne, nous resterons fidèles à la ligne de conduite qui a toujours été la nôtre en la matière. *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul pour une explication de vote.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, Chers Collègues, le FDF compte rester fidèle à sa position ains qu'au contrat signé en 1989 pour gérer les matières bruxelloises. Nos convictions nous poussent à dire qu'il est inacceptable de rentrer dans un processus qui risque de mettre en cause la Communauté française et de diviser les francophones, qu'ils soient de Bruxelles, de Wallonie ou de notre périphérie. Dès lors, nous estimons ne pas pouvoir nous prononcer favorablement à l'égard de ces propositions de décret qui vont à l'encontre du maintien d'une Communauté française forte. *(Applaudissements sur les bancs FDF et PRL.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy pour une explication de vote.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, Messieurs les membres du Collège, Chers Collègues, ECOLO s'est lancé dans une opération de sauvetage de la Communauté française après avoir pris des engagements vis-à-vis du secteur non marchand, des enseignants, en leur promettant de trouver une solution à la problématique du non-financement de l'institution dont ils dépendent. Aujourd'hui, ECOLO pense avoir abouti, en Région bruxelloise, à un refinancement qui permettra, à l'avenir, de réfléchir à une solution structurelle de réorganisation de tout le secteur non marchand. En apportant cette solution, ECOLO ne renie pas son rôle de parti d'opposition; au contraire, plutôt que de voir passer la caravane et d'aboyer, notre parti décide de prendre ses responsabilités et d'apporter des solutions dont ne disposent ni le PRL ni le FDF. Ces derniers ne proposent, en effet, aucune solution de rechange réalisable. *(Applaudissements sur les bancs ECOLO.)*

A l'avenir, il dépendra de la majorité de la Région bruxelloise d'augmenter son aide au refinancement de la Communauté. Des engagements ont été pris, notamment de la part de certains membres éminents de la majorité régionale. J'espère qu'ils se concrétiseront. Mon parti fera des propositions de manière à ce que le financement minimum — qui représente quand même une part importante du déficit de la Communauté française — soit conforté. Nous espérons que la Région interviendra au-delà de ce qui est prévu par les droits de tirage. *(Applaudissements.)*

M. le Président. — Nous passons au vote sur l'ensemble de la proposition de décret I.

— Il est procédé au vote nominatif.

56 membres ont pris part au vote.

35 ont voté oui.

21 ont voté non.

En conséquence, la proposition de décrét I (amendé) est adoptée.

Ont voté oui:

MM. Adriaens, Beauthier, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, M. Galand, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Picqué, Poullet, Rens, Stalport, Thys, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté oui:

Mme Carton de Wiart, MM. Cools, Cornelissen, De Grave, de Jonghe d'Ardoy, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Derny, Dupuis, MM. Gosuin, Guillaume, Hasquin, Mme Lemesre, MM. Maingain, Mesot, Michel, Mme Payfa, MM. Simonet, Smits, van Eyll et Zenner.

M. le Président. — Je signale à l'Assemblée que c'est la première fois qu'elle pose un acte législatif.

PROPOSITION DE DECRET (II) PORTANT CREATION D'UNE SOCIETE DE DROIT PUBLIC D'ADMINISTRATION DES BATIMENTS SCOLAIRES DE L'ENSEIGNEMENT ORGANISE PAR LES POUVOIRS PUBLICS, DEPOSEE PAR M. DE COSTER, MMES WILLAME, HUYTEBROECK, MM. DEMANNEZ, BEAUTHIER ET MME NAGY

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de décret II.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote précédent est valable pour celui-ci? *(Assentiment.)*

En conséquence, la proposition de décret II est adopté.

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DE L'EXERCICE 1993 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet de règlement.

— Il est procédé au vote nominatif.

57 membres ont pris part au vote.

36 ont voté oui.

21 ont voté non.

En conséquence, le projet de règlement est adopté.

Ont voté oui:

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Leroy, Magerus, Maingain, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non:

MM. Adriaens, Cools, Cornelissen, De Grave, de Jonghe d'Ardoy, de Looz-Corswarem, Mmes Derny, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Hasquin, Mmes Huytebroeck, Lemesre, MM. Mesot, Michel, Mme Nagy, MM. Simonet, Smits et Zenner.

PROJET DE DELIBERATION CONTENANT L'ENCAISSE DU RECEVEUR

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet de déliberation.

— Il est procédé au vote nominatif.

57 membres ont pris part au vote.

48 ont voté oui.

9 se sont abstenus.

En conséquence, le projet de délibération est adopté.

Ont voté oui:

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Cools, Cornelissen, De Coster, De Grave, de Jonghe d'Ardoy, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Derny, Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Leroy, Magerus, Maingain, Mesot, Michel, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Simonet, Smits, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen, Willame-Boonen et Zenner.

Se sont abstenus:

MM. Adriaens, Debry, de Looz-Corswarem, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck et Nagy.

M. le Président. — La parole est à M. de Looz-Corswarem pour une justification d'abstention.

M. de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, le Front national belge s'est abstenu car il est écarté des opérations de vérification par les totalitaires.

PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE A LA LECTURE PUBLIQUE EN REGION BRUXELLOISE, DEPOSEE PAR MME LEMESRE

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

— Il est procédé au vote nominatif.

57 membres ont pris part au vote.

56 ont voté oui.

1 s'est abstenu.

En conséquence, la proposition de résolution est adopté.

Ont voté oui:

MM. Adriaens, Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Cools, Cornelissen, Debry, De Coster, De Grave, de Jonghe d'Ardoy, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Derny, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Leroy, Magerus, Maingain, Mesot, Michel, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Simonet, Smits, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen, Willame-Boonen et M. Zenner.

S'est abstenu:

M. de Looz-Corswarem.

M. le Président. — La parole est à M. de Looz-Corswarem pour une justification d'abstention.

M. de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, le Front national a déjà justifié son abstention la semaine dernière. Je ne reviendrai donc pas sur nos motifs.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, je porte à votre connaissance que la séance de la Commission réunie prévue pour jeudi est reportée à mardi prochain.

Notre ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

— *La séance est levée à 14 h 05.*

Prochaine réunion sur convocation.

Membres présents à la séance:

MM. Adriaens, Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Cools, Clerfayt, Cornelissen, Debry, de Clippele, De Coster, De Grave, de Jonghe d'Ardoye, de Lobkowicz, de Looz-

Corswarem, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme Derny, M. de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Leroy, Magerus, Maingain, Maison, Mesot, Michel, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poullet, Rens, Roelants du Vivier, Simonet, Smits, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen, Willame-Boonen et M. Zenner.

Mardi 29 juin 1993

Commission réunie du Budget

Propositions de modification du Règlement de l'Assemblée

Présents:

MM. Cornelissen (supplée M. Clerfayt pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul (remplace Mme Dereppe pour la Commission de la Culture), Drouart (supplée Mme de Ville de Goyet pour la Commission de la Culture), Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar (et supplée Mme Foucart pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), Mme Guillaume-Vanderroost, M. Hermans, Mme Huytebroeck (et supplée M. Galand pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), M. Lemaire, Mme Lemesre, MM. Maingain, Moureaux (Président), Parmentier (et supplée M. Leduc pour la Commission de la Culture), Mme Payfa, M. Smal, Mmes Van Tichelen (supplée M. Rens pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), Willame (et supplée M. Beauthier pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes).

Absents:

MM. Beauthier (suppléé), Clerfayt (suppléé), De Grave (excusé), de Jonghe d'Ardoye, Mmes Dereppe (remplacée), Derny, de Ville de Goyet (suppléée), Foucart (suppléée), MM. Galand (suppléé), Guillaume, Leduc (suppléé), Mesot, Rens (suppléé), Smits (excusé).

Mercredi 30 juin 1993

Commission réunie du Budget

Proposition de décret (I) relatif au transfert de l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Commission communautaire française

Présents:

MM. De Coster, Demannez, De Grave, Mmes Derny (et supplée M. de Jonghe d'Ardoye pour la Commission de la Culture), de Ville de Goyet, MM. Duponcelle, Escolar (et supplée M. Parmentier pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), Mme Foucart (et supplée M. Hermans pour la Commission de la Culture), MM. Guillaume, Harmel (supplée M. de Marcken de Merken pour la Commission de la Culture), Mme Huytebroeck (et supplée M. Galand pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes), MM. Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Maingain, Mesot, Moureaux (Président), Mme Mouzon, MM. Rens, Smal, Smits, Mme Willame (et supplée M. Beauthier pour la Commission de la Santé et de l'Aide aux personnes).

Absents:

MM. Beauthier (suppléé), Clerfayt, de Jonghe d'Ardoye (suppléé), de Marcken de Merken (suppléé), Mmes Dereppe, Dupuis, MM. Galand (suppléé), Guillaume, Hermans (suppléé), Parmentier (suppléé), Mme Payfa.

Tableaux budgétaires

DETAIL NOUVEAUX CREDITS DEMANDES

DEPENSES ORDINAIRES EX. ANT.

N° article	Prévisions budgétaires	Libellé
Exercice 89		
2-9389 104/41501	644.754	Versements à l'ONEM Interruption de carrière
Exercice 90		
2-9390 104/12308	5.110	Frais d'imprimerie
2-9390 775/12312	100.000	Impression de publications culturelles du service
Exercice 91		
2-9391 104/12308	5.300	Frais d'imprimerie
2-9391 104/22101	4.334.441	Perte de la Régie – Service en communication et impression
2-9391 775/12306	50.000	Org. activités ayant trait à la chanson et à la musique
2-9391 776/12305	7.003	Frais de fonctionnement et de manifestation littéraires
Exercice 92		
2-9392 000/21402	27.750	Intérêts de retard
2-9392 050/12401	1.733	Assurances en responsabilité civile
2-9392 050/12402	3.355	Assurances contre le vol et «tout risque matériel»
2-9392 050/12403	2.014	Assurances des expositions et autres initiatives
2-9392 104/11501	24.925	Abonnements SNCB
2-9392 104/11701	53.928	Cotisation au service médical du travail
2-9392 104/12301	180.467	Frais d'administration
2-9392 104/12302	527.077	Téléphone
2-9392 104/12304	14.531	Documentation, abonnement, acquisition de livres
2-9392 104/12307	26.632	Frais de procédure et de poursuite
2-9392 104/12311	406.401	Informatisation des services
2-9392 104/12501	65.246	Frais de chauffage et d'éclairage
2-9392 104/12502	124.592	Entretien du matériel
2-9392 104/72151	5.474	Achat de mobilier
2-9392 105/12301	2.014	Frais de réunions, et de manifestations diverses – relations publiques
2-9392 761/12202	148.000	Spectacles de théatre et chanson pour enfants
2-9392 764/33202	25.000	Subsidiation des initiatives sportives pour handicapés
2-9392 775/33206	50.000	Subs. aux group. ainsi qu'aux publications diffusions cult. et événements de diffusion culturelle
2-9392 776/12304	4.200	Projet de catalogue central informatisé
2-9392 844/12201	99.000	Jetons de présence
2-9392 844/33205	50.000	Sub. pour la prévention, l'éducation, l'information, la coordination et le développement communautaire
2-9392 871/12201	32.000	Jetons de présence
TOTAL PREV. BUDG.	**7.020.947**	

TABLEAU DE TETE

N° d'ordre	PASSIF	Service ordinaire	Service extraordinaire
02	**Section 1 – Exercice pénultième** Dépenses afférentes aux exercices 1991 et antérieurs non réglées à la clôture de l'exercice 1990 et pour lesquelles des crédits sont transférés à l'exercice 1992	62.139.660	2.552.091
91	**TOTAL SECTION 1**	**62.139.660**	**2.552.091**
03	**Section 2 – Exercice antérieur** Boni présumé au 1er janvier 1992	39.230.384	—
05	Recettes en moins sur prévisions du budget 1991 à la date légale de formation du budget – prévus en modifications budgétaires *ordinaire* *extraordinaire*	—	—
06	Moins-values probables des recettes afférentes aux exercices clos	—	—
07	Augmentation de crédits prévus aux modifications budgétaires *ordinaire* N° 1 *extraordinaire* N° 1 Crédits spéciaux restant à demander pour 1991	5.023.933	489.450.000
92	**TOTAL SECTION 2**	**44.254.317**	**489.450.000**
	TOTAL DU PASSIF	**106.393.977**	**492.002.091**
	BALANCE		
	Total de l'actif	152.119.303	493.693.561
	Total du passif	106.393.977	492.002.091
	SOLDE à reporter à l'article 01 du tableau 03		
	BONI PRESUME MALI PRESUME	45.725.326	1.691.470

TABLEAU DE TETE

N° d'ordre	ACTIF	Service ordinaire	Service extraordinaire
	Section 1 – Exercice pénultième		
01	Reliquat du compte 1991	96.588.577	1.213.330
02	Recettes réalisables du compte de 1991	30.004.336	4.700.000
91	**TOTAL SECTION 1**	**126.592.913**	**3.486.670**
	Section 2 – Exercice antérieur		
04	Excédent du budget 1992	16.128.810	756.891
05	Recettes en plus des prévisions du budget 1992 – prévus aux modifications budgétaires *ordinaire* N° 1 *extraordinaire* N° 1	4.632.580	489.450.000
06	Crédits ou parties de crédits qui seront inutilisés à la date légale de formation du budget – prévus aux modifications budgétaires *ordinaire* N° 1 *extraordinaire* N° 1	4.765.000	—
92	**TOTAL SECTION 2**	**25.526.390**	**490.206.891**
99	**TOTAL DE L'ACTIF**	**152.119.303**	**493.693.561**

EXERCICES ANTERIEURS

	BUDGET ORDINAIRE	BUDGET EXTRAORDINAIRE
Boni présumé des exercices antérieurs	**45.725.326**	**1.691.470**
Total à reporter au tableau récapitulatif	**45.725.326**	**1.691.470**

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
68	R.O. PRELEVEMENTS				
9393 060/994 01	Prélèvement sur le fonds de réserve pour l'exercice des matières d'aide aux personnes et de santé	71.734.457	1.500.000	4.368.332	
000060 /000/63	TOTAL R.O.	71.734.457	1.500.000	4.368.332	

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
78	D.O. PRELEVEMENTS				
9393 060/954 01	Prélèvement pour fonds de réserve			800.000.000	
000060/ 000/73	TOTAL D.O.			800.000.000	

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
60	R.O. PRESTATIONS				
9393 000/000 02	Recettes imprévues		279.001	1	
000009/ 000/60	R.O. PRESTATIONS		279.001	1	
62	R.O. DETTE				
9393 000/264 01	Intérêts créditeurs au Crédit Communal de Belgique	12.279.460	10.250.000	28.883.000	
000009/ 000/62	R.O. DETTE	12.279.460	10.250.000	28.883.000	
000009 /000/63	TOTAL R.O.	12.279.460	10.529.001	28.883.001	

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9393 000/000 01	Dépenses imprévues		1	1	
000009/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT		1	1	
7X	D.O. DETTE				
9393 000/214 01	Intérêts débiteurs au Crédit Communal de Belgique				
9393 000/214 02	Intérêts de retard	49.337	85.000	80.000	
000009/ 000/7X	D.O. DETTE	49.337	85.000	80.000	
000009/ 000/73	TOTAL D.O.	49.337	85.001	80.001	

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
61	R.O. TRANSFERTS				
9393 020/460 01	Droits de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale			800.000.000	
9393 021/466 01	Dotation du ministère de la Communauté française (Art. 82, § 2, loi spéciale relative aux institutions bruxelloises)	306.000.000	319.300.000	332.300.000	
9393 021/466 02	Transfert article 11 du décret Communauté française du 18/06/1990 de délégation de compétence	1.385.100.000	1.462.700.000	1.547.200.000	
9393 021/466 03	Transfert article 13 décret Communauté française du 18/6/1990 de délégation de compétence	47.300.000	47.300.000	50.900.000	
000020/ 000/61	R.O. TRANSFERTS	1.738.400.000	1.829.300.000	2.730.400.000	
000020 /000/63	TOTAL R.O.	1.738.400.000	1.829.300.000	2.730.400.000	

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
000020/ 000/73	TOTAL D.O.				

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
60	R.O. PRESTATIONS				
9393 050/167 01	Ristournes contre les accidents de travail		1	1	
9393 050/167 02	Ristournes en responsabilité civile	7.462	1	1	
9393 050/167 03	Ristournes contre le vol	17.110	1	1	
9393 050/167 04	Ristournes des bâtiments loués		1	1	
9393 050/167 05	Ristournes contre l'incendie	64.101	1	1	
9393 050/167 06	Ristournes des véhicules de la commission		1	1	
000050/ 000/60	R.O. PRESTATIONS	88.673	6	6	
61	R.O. TRANSFERTS				
9393 050/380 01	Indemnités payées par les sociétés d'assurances pour les petits dommages, accidents de travail et sur le chemin du travail		1	1	
9393 050/380 02	Remboursement des indemnités pour incapacité temporaire et de celles concernant les rémunérations dont le plafond dépasse 200.000 F		1	1	
9393 050/380 03	Rentes définitives versées par la SMAP.		1	1	
000050/ 000/61	R.O. TRANSFERTS		3	3	
000050/ 000/63	TOTAL R.O.	88.673	9	9	

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
70	D.O. PERSONNEL				
9393 050/117 01	Primes d'assurances contre les accidents du travail	669.979	740.000	650.000	
000050/ 000/70	D.O. PERSONNEL	669.979	740.000	650.000	
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9393 050/124 01	Primes d'assurances en responsabilité civile	108.056	120.000	125.000	
9393 050/124 02	Primes d'assurances contre le vol et «tous risques matériel»	156.448	181.000	26.500	
9393 050/124 03	Primes d'assurances des expositions et autres initiatives	17.003	25.000	26.000	
9393 050/125 01	Primes d'assurances des bâtiments	36.307	70.000	36.000	
9393 050/125 02	Primes d'assurances contre l'incendie (contenu)	16.536	30.000	—	
9393 050/125 03	Primes d'assurances pour les Halles de Schaerbeek.	120.367	127.000	132.000	
9393 050/127 01	Primes d'assurances des véhicules	9.031	13.000	13.500	
000050/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	463.748	566.000	359.500	
000050/ 000/73	TOTAL D.O.	1.133.727	1.306.000	1.009.500	

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
60	R.O. PRESTATIONS				
9393 100/161 01	Remboursement de communications téléphoniques		1	1	
9393 104/161 01	Remboursement de rémunérations	9.466.123	7.000.000	7.280.000	
9393 104/161 02	Recettes des conférences				
9393 104/161 03	Recettes diverses	188.438	1	1	
9393 104/161 04	Remboursement des frais de chauffage et d'éclairage		1	1	
9393 104/161 05	Remboursement des frais d'entretien des bâtiments loués		1	1	
9393 104/161 06	Location et sous-location des bâtiments loués		625.000	637.000	
9393 104/161 07	Recettes imprimerie	3.424	1	1	
9393 104/161 08	Remboursement des emprunts contractés pour Télé-Bruxelles	150.000	150.000		
9393 104/161 09	Remboursement de cotisations patronales	1.624.996	1.055.000	1.097.200	
000123/ 000/60	R.O. PRESTATIONS	11.432.981	8.830.005	9.014.205	
62	R.O. DETTE				
9393 104/263 01	Remboursement par la régie des intérêts des emprunts contractés	12.000			
9393 104/893 01	Remboursement par la régie des amortissements d'emprunts contractés	479.900			
9393 121/265 01	Intérêts de retard		1	1	
000123/ 000/62	R.O. DETTE	491.900	1	1	

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
70	D.O. PERSONNEL				
9393 100/116 01	Rentes définitives pour accidents de travail ou sur le chemin du travail		1	1	
9393 101/114 01	Cotisation patronale à la caisse de pensions				
9393 104/111 01	Rémunération du personnel	108.457.657	127.200.000	138.000.000	
9393 104/111 02	Remboursement à l'ONEM			380.000	
9393 104/113 01	Cotisations patronales pour la sécurité sociale	18.542.019	19.500.000	21.700.000	
9393 104/113 02	Cotisations patronales pour la sécurité sociale (nouveau personnel sous contrat)				
9393 104/114 01	Cotisation patronale à la caisse des pensions	7.500.000	8.500.000	9.500.000	
9393 104/115 01	Intervention dans le coût des abonnements sociaux	105.281	130.000	200.000	
9393 104/116 01	Pensions pour cause d'inaptitude	1.875.000	2.200.000	2.200.000	
9393 104/117 01	Cotisation au service médical du travail	185.257	250.000	250.000	
9393 104/119 01	Versement à l'ONEm				
9393 104/119 02	Cotisation au fonds des primes syndicales	5.100	80.000	90.000	
000123/ 000/70	D.O. PERSONNEL	136.670.314	157.860.001	172.320.001	
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9393 104/121 01	Frais de déplacement et habillement du personnel	649.951	700.000		
9393 104/122 01	Indemnités et honoraires. — Jury d'examen	9.000	849.000	700.000	
9393 104/123 01	Frais d'administration	2.705.951	2.450.000	10.656.000	
9393 104/123 02	Téléphone	1.805.848	2.050.000		
9393 104/123 03	Affranchissement	1.757.059	1.450.000		
9393 104/123 04	Documentation, abonnements, acquisition de livres	200.714	200.000		
9393 104/123 07	Frais de procédure et de poursuite. — Frais d'experts	574.282	500.000		
9393 104/123 08	Frais de conception, de graphisme et de publication	456.427	300.000		
9393 104/123 11	Frais de fonctionnement relatifs à l'informatisation des services	1.379.024	1.200.000		
9393 104/125 01	Frais d'éclairage	776.691	800.000		
9393 104/125 02	Frais d'entretien des bâtiments loués, du mobilier et du matériel	944.434	1.100.000		
9393 104/125 03	Frais de remplacement de mobilier et de matériel				
9393 104/126 01	Loyers des bâtiments loués	16.701.952	20.000.000	22.400.000	
9393 104/126 02	Impôts relatifs aux bâtiments loués	1.744.886	2.185.000	2.000.000	
9393 104/127 01	Frais de fonctionnement, d'entretien et d'utilisation de la camionnette	71	50.000	50.000	
9393 104/128 01	Frais de CCP et de banque	6.123	6.000		
9393 105/123 01	Frais de réunions et de manifestations diverses – relations publiques	607.321	400.000	300.000	

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993		
				Commission	Tutelle	
000123/ 000/63	TOTAL R.O.	11.924.881	8.830.006	9.014.206		

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
9393 105/123 02	Frais de missions	177.958	200.000	100.000	
9393 105/123 03	Frais de colloques et congrès				
000123/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	30.497.692	34.440.000	36.206.000	
72	D.O. TRANSFERTS				
9393 104/410 01	Assemblée de la CCF			5.000.000	
9393 104/332 01	Subvention au service social du personnel de la CCF asbl	1.000.000	2.100.000		
9393 104/332 02	Subvention au CIRBF asbl	100.000	100.000		
9393 104/332 03	Subventions au service social du personnel de la CCF ainsi qu'au CIRBF			2.200.000	
000123/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	1.100.000	2.200.000	7.200.000	
7X	D.O. DETTE				
)393 104/211 01	Intérêts des emprunts	742.844	1.491.000	885.947	
9393 104/221 01	Pertes de la Régie – Service en communication graphique et impression	4.963.473	1		
9393 104/911 01	Amortissement des emprunts	4.671.330	3.542.030	4.039.822	
9393 104/915 01	Leasing		1.400.000	1.850.000	
000123/ 000/7X	D.O. DETTE	10.377.647	6.433.031	6.775.769	
000123/ 000/73	TOTAL D.O.	178.645.653	200.933.032	222.501.770	

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
82	R.E. DETTE				
9393 104/961 51	Emprunt à contracter – Achat de mobilier	2.500.000	750.000	750.000	
9393 104/961 52	Emprunt à contracter – Aménagement des locaux	1.200.000	400.000	500.000	
9393 104/961 53	Emprunt à contracter – Achat de matériel	1.000.000	500.000	500.000	
9393 104/961 54	Emprunt à contracter – Achat de matériel informatique		7.000.000		
9393 104/961 55	Emprunt à contracter – Achat de logiciels et frais d'installation de matériel informatique		2.300.000		
9393 104/961 56	Travaux dans les lieux culturels bruxellois		488.500.000		
000123/ 000/82	R.E. DETTE	4.700.000	499.450.000	1.750.000	
000123/ 000/83	TOTAL R.E.	4.700.000	499.450.000	1.750.000	

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
91	D.E. INVESTISSEMENTS				
9393 104/721 51	Achat de mobilier	2.470.519	750.000	750.000	
9393 104/721 52	Aménagement des locaux	1.095.911	400.000	500.000	
9393 104/721 53	Achat de matériel	958.566	500.000	500.000	
9393 104/721 54	Achat de matériel informatique		7.000.000		
9393 104/721 55	Achat de logiciels et frais d'installation du système informatique		2.300.000		
9393 104/740 51	Emprunt à contracter (travaux dans les lieux culturels bruxellois)		488.500.000		
000123/ 000/91	D.E. INVESTISSEMENTS	4.524.996	499.450.000	1.750.000	
000123/ 000/93	TOTAL D.E.	4.524.996	499.450.000	1.750.000	

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
60	R.O. PRESTATIONS				
9393 700/161 01	Concours et expositions				
9393 700/161 02	Recettes diverses	391.288		90.000	

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9393 700/122 01	Honoraires, jetons de présence	134.277	150.000		
9393 700/122 02	Frais d'animation	107.800	50.000		
9393 700/122 03	Initiatives éducatives en faveur des enfants des écoles				
9393 700/122 04	Promotion de l'enseignement, diffusion et publications			1.385.000	
9393 700/123 01	Publications	1.622.443	1.300.000		
9393 700/123 02	Documentation, abonnements, acquisition de livres	289.969	300.000		
9393 700/123 03	Organisation de colloques et séminaires pédagogiques et scientifiques				
9393 700/123 04	Organisation de concours dans les écoles	358.803	300.000		
9393 700/123 05	Action de promotion de l'enseignement en français	415.000			
9393 700/123 06	Centre de liaison de l'enseignement maternel à l'université				
9393 700/123 07	Institut supérieur de pédagogie de Bruxelles — Centre de formation continue de la CCF				
9393 700/123 08	Expériences pour élaborer une nouvelle méthodologie relative à l'enseignement de certaines disciplines				
9393 700/123 09	Prix de la CCF — «Recherche en sciences de l'éducation»		50.000		
9393 700/123 11	Initiatives éducatives en rapport avec les rattrapages scolaires				
9393 700/123 12	Organisation de modules de formation en relation avec la langue française dans les classes à forte densité d'enfants défavorisés				
9393 700/123 13	Initiatives favorisant le contact entre les familles et les écoles dans les milieux défavorisés	250.000	100.000		
9393 700/124 01	Frais de transport de matériel				
9393 700/124 02	Location, achat et entretien de matériel didactique	10.700	15.000	15.000	
9393 700/124 03	Documentation scolaire et réalisation audiovisuelle				
9393 700/124 04	Achat de matériel				
9393 700/124 05	Location de matériel				
9393 700/124 06	Entretien de matériel				
000700/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	3.188.992	2.265.000	1.400.000	

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
000700/ 000/63	TOTAL R.O.	391.288		90.000	

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
72	D.O. TRANSFERTS				
9393 700/332 01	Intervention dans les frais d'organisation de cours de recyclage				
9393 700/332 02	Subsides d'encouragement à l'initiation culturelle dans les écoles	1.400.000	1.000.000		
9393 700/332 03	Subsides aux associations diffusant des revues pédagogiques				
9393 700/332 04	Subsides d'encouragement aux initiatives éducatives en faveur des enfants des écoles				
9393 700/332 05	Subsides pour l'installation de coins de documentation scolaire	198.000	200.000		
9393 700/332 06	Aide aux initiatives éducatives en rapport avec les rattrapages scolaires	1.149.200	3.500.000		
9393 700/332 07	Centre de recherche, de documentation et de formation pédagogiques de Bruxelles - (ISPB) ASBL - CBRDP	1.800.000	1.800.000		
9393 700/332 08	Subsides en vue de la promotion de l'enseignement du français	320.000	1.000.000	800.000	
9393 700/332 09	Organisation de formations en relation avec la langue française dans les classes à forte densité d'enfants défavorisés	1.000.000	3.000.000	1.840.000	
9393 700/332 13	Subventions aux associations pour la promotion de l'enseignement			11.400.000	
9393 703/332 01	Subside à la Ligue belge de l'enseignement	60.000	60.000		
9393 734/332 01	Subsides d'encouragement à l'enseignement artistique	200.000			
000700/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	6.127.200	10.560.000	14.040.000	
7X	D.O. DETTE				
9393 700/211 01	Intérêts des emprunts	27.653	22.000	12.681	
9393 700/911 01	Amortissement des emprunts	86.000	94.800	104.400	
000700/ 000/7X	D.O. DETTE	113.653	116.800	117.081	
000700/ 000/73	TOTAL D.O.	9.429.845	12.941.800	15.557.081	

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993		
				Commission	Tutelle	
000740/ 000/63	TOTAL R.O.					

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993 Commission	Prévisions 1993 Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9393 740/123 01	Formation préparatoire et permanente dans le domaine pré-universitaire et universitaire				
9393 740/123 02	Encouragement à l'édition d'ouvrages scientifiques de toutes disciplines en langue française	508.664	600.000		
9393 740/123 03	Intervention dans les frais d'organisation d'échanges de professeurs et de chercheurs (Cracovie)				
9393 740/123 04	Publications	350.000			
9393 740/123 05	Perfectionnement en langue française dans les domaines pré-universitaire, universitaire et supérieur	1.700.000	1.700.000		
9393 740/123 06	Promotion de l'enseignement supérieur et universitaire francophone bruxellois	499.180	500.000		
9393 740/123 07	Promotion de l'enseignement supérieur, diffusion et publications			20.000	
000740/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	3.057.844	2.800.000	20.000	
72	D.O. TRANSFERTS				
9393 740/332 03	Subsides d'encouragement à la recherche scientifique, aux expériences de recyclage ayant trait à l'enseignement en langue française	400.000	500.000		
9393 740/332 04	Animation culturelle sur les campus	980.000	900.000	800.000	
9393 742/332 01	Intervention dans les frais d'organisation et de fonctionnement des facultés ouvertes de l'UCL et de l'ULB	300.000			
9393 742/332 02	Intervention dans les frais d'organisation d'échanges de professeurs (Montréal, Cracovie, etc.)				
9393 742/332 03	Intervention dans les frais d'organisation des facultés ouvertes de l'ULB et de l'UCL ainsi que d'autres formations		800.000	800.000	
000740/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	1.680.000	2.200.000	1.600.000	
000740/ 000/73	TOTAL D.O.	4.737.844	5.000.000	1.620.000	

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993		
				Commission	Tutelle	
000760/ 000/63	TOTAL R.O.					

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9393 760/123 01	Fêtes de la Communauté française à Bruxelles	1.236.500			
9393 760/123 02	Acquisitions diverses favorisant l'épanouissement culturel des malvoyants				
000760/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	1.236.500			
72	D.O. TRANSFERTS				
9393 760/332 01	Subside à l'asbl « Centre des grandes conférences bruxelloises »	300.000			
9393 760/332 02	Subside à l'AICB	2.800.000			
9393 760/332 03	Subside à la Ligue Braille				
9393 760/332 04	Subside à la Maison de la Francité	5.400.000			
9393 760/332 05	Subside à la Maison de la poésie	300.000			
9393 760/332 06	Subside au Théâtre Poème	300.000			
000760/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	9.100.000			
7X	D.O. DETTE				
9393 760/211 01	Intérêts des emprunts	59.865	39.000	7.320	
9393 760/911 01	Amortissement des emprunts	302.000	332.000	366.000	
000760/ 000/7X	D.O. DETTE	361.865	371.000	373.320	
000760/ 000/73	TOTAL D.O.	10.698.365	371.000	373.320	

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993		
				Commission	Tutelle	
000761/ 000/63	TOTAL R.O.					

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993 Commission	Prévisions 1993 Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9393 761/122 01	Animation dans les communes — Paiement des moniteurs	748.400	750.000	750.000	
9393 761/122 02	Expression artistique — Enfance jeunesse diffusion en milieu défavorisé	1.197.725	1.100.000	1.100.000	
9393 761/122 03	Protection sociale de la jeunesse : projet d'animation de rue	113.500	950.000	1.200.000	
9393 761/123 03	Activités de loisirs pour la jeunesse, fournitures diverses. Abon. à des revues, achat de livres spécialisés en jeunesse...				
9393 761/123 04	Abonnement à des revues, achat de livres, de fiches spécialisées en jeunesse et en réglementation emploi				
9393 761/123 05	Publications	47.500			
9393 761/123 06	Coproduction dans le cadre du festival international pour l'enfance et la jeunesse	96.345			
000761/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	2.203.470	2.800.000	3.050.000	
72	D.O. TRANSFERTS				
9393 761/332 01	Subside au Centre d'hébergement de l'agglomération de Bruxelles	750.000	600.000	600.000	
9393 761/332 02	Subvention pour le soutien de projets d'animation originaux	399.997	600.000	600.000	
9393 761/332 03	Subsides aux ateliers créatifs	1.799.564	1.500.000		
9393 761/332 04	Centre dramatique pour l'enfance et la jeunesse de Bruxelles	2.100.000	2.100.000		
9393 761/332 05	Subsides aux organismes assurant l'information de la jeunesse	1.290.000	1.200.000	1.200.000	
9393 761/332 06	Subside Musée des enfants	200.000	100.000		
9393 761/332 07	Subvention au Musée du jouet	150.000			
9393 761/332 08	Subside au Centre de formation permanente des milieux d'accueil du jeune enfant		3.530.000		
9393 761/332 09	Subside aux Maisons des enfants		1.400.000		
9393 761/332 10	Subventions aux associations en matière de jeunesse			5.150.000	
000761/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	6.689.561	11.030.000	7.550.000	
000761/ 000/73	TOTAL D.O.	8.893.031	13.830.000	10.600.000	

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
60	R.O. PRESTATIONS				
9393 762/161 01	Recettes provenant d'activités organisées par la Commission communautaire française	312.425	350.000	260.000	
000762/ 000/60	R.O. PRESTATIONS	312.425	350.000	260.000	

Article F /E/N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993 Commission	Prévisions 1993 Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9393 762/122 01	Honoraires, frais d'études, jetons de présence	20.000	20.000	50.000	
9393 762/123 03	Impression et édition de publications dans le cadre de l'éducation permanente	597.676	300.000		
9393 762/123 04	Achat de documentation	19.287	20.000	10.000	
9393 762/123 05	Animation socio-culturelle pour les personnes du troisième âge	995.188	1.100.000		
9393 762/123 06	Co-production de formations socio-culturelles	600.000	600.000		
9393 762/123 07	Pratiques artistiques dans le cadre associatif-opération Bruxelles - Babel 2000	999.499	1.400.000		
9393 762/123 08	Projets d'alphabétisation				
9393 762/123 09	Activités culturelles visant à l'intégration				
9393 762/123 10	Publications				
9393 762/123 11	Prestations de tiers en matière d'éducation permanente			2.420.000	
9393 762/123 12	Autres dépenses de promotion, diffusion et publication			1.600.000	
000762/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	3.231.650	3.440.000	4.080.000	
72	D.O. TRANSFERTS				
9393 762/332 01	Subsides à des projets d'alphabétisation et d'initiation à la lecture	2.000.000	2.300.000		
9393 762/332 02	Subside à la Ligue Braille	200.000	200.000		
9393 762/332 03	Activités culturelles visant à l'intégration	950.000	1.500.000		
9393 762/332 06	Subsides aux activités de production et de diffusion culturelle	300.000	200.000		
9393 762/332 07	Subsides aux organismes d'éducation permanente des adultes	900.000	2.450.000		
9393 762/332 08	Subsides aux organisations d'éducation permanente de personnes d'origine étrangère	1.000.000	1.000.000		
9393 762/332 09	Subsides aux organisations d'éducation permanente du troisième âge	750.000	750.000		
9393 762/332 10	Subsides aux organisations féminines	500.000	900.000		
9393 762/332 12	Subsides aux organismes de formation des travailleurs	1.550.000			
9393 762/332 14	Subsides aux organismes de formation d'animateurs socio-culturels de quartiers	650.000	400.000		
9393 762/332 15	Subsides pour le fonctionnement du Centre de formation et d'information sur l'éducation permanente des immigrés	1.900.000	1.900.000		
9393 762/332 16	Subsides à des organismes francophones d'animation urbaine et de quartier	800.000	500.000		
9393 762/332 17	Subventions aux associations en matière de politique socio-culturelle			12.450.000	
000762/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	11.500.000	12.100.000	12.450.000	

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
000762/ 000/63	TOTAL R.O.	312.425	350.000	260.000	

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
7X	D.O. DETTE				
9393 762/211 01	Intérêts des emprunts	652.291	596.400	504.400	
9393 762/911 01	Amortissement des emprunts	1.129.093	1.169.315	1.225.948	
000762/ 000/7X	D.O. DETTE	1.781.384	1.765.715	1.730.348	
000762/ 000/73	TOTAL D.O.	16.513.034	17.305.715	18.260.348	

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
60	R.O. PRESTATIONS				
9393 764/161 01	Recettes provenant de l'insertion de publicité dans l'annuaire de sport		700.000		
000764/ 000/60	R.O. PRESTATIONS		700.000		
000764/ 000/63	TOTAL R.O.		700.000		

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993 Commission	Prévisions 1993 Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9393 764/122 01	Animations sportives — Paiement d'animateurs de plaines de jeux	198.290	200.000	150.000	
9393 764/122 02	Autres dépenses de promotion sportive, publications			700.000	
9393 764/123 01	Achats de prix destinés à encourager la pratique des sports	149.725	150.000		
9393 764/123 03	Organisation d'actions de promotion et d'animation de disciplines sportives	899.811	600.000		
9393 764/123 04	Location pour stages des centres sportifs de la forêt de Soignes et de la Woluwe	200.000	150.000		
9393 764/123 05	Publication d'un annuaire du sport		500.000		
9393 764/123 06	Aides aux élites sportives				
9393 764/123 07	Activités organisées avec l'Ecole de cirque				
000764/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	1.447.826	1.600.000	850.000	
72	D.O. TRANSFERTS				
9393 764/332 01	Subsides aux activités sportives	2.299.781	2.100.000		
9393 764/332 02	Subsidiation des initiatives sportives pour handicapés	699.804	700.000	700.000	
9393 764/332 03	Subsides pour l'organisation de cours de gymnastique pour les personnes du troisième âge	900.000	600.000		
9393 764/332 04	Subsides en vue de l'intégration des jeunes par le sport	1.250.000	1.750.000		
9393 764/332 05	Subside pour l'association sportive du centre de traumatologie et de réadaptation	100.000			
9393 764/332 07	Subventions aux associations pour la promotion du sport et de l'éducation physique			4.800.000	
000764/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	5.249.585	5.150.000	5.500.000	
7X	D.O. DETTE				
9393 764/211 01	Intérêts des emprunts	1.230.280	1.170.000	1.406.245	
9393 764/911 01	Amortissement des emprunts	1.274.000	1.326.000	1.378.000	
000764/ 000/7X	D.O. DETTE	2.504.280	2.496.000	2.784.245	
000764/ 000/73	TOTAL D.O.	9.201.691	9.246.000	9.134.245	

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
82	R.E. DETTE				
9393 764/961 51	Centre sportif de la Woluwe. Emprunt à contracter			525.000	
9393 764/961 52	Centre sportif de la Forêt de Soignes. Emprunt à contracter			3.000.000	
000764/ 000/82	R.E. DETTE			3.525.000	
000764/ 000/83	TOTAL R.E.			3.525.000	

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
91	D.E. INVESTISSEMENTS				
9393 764/721 51	Centre sportif de la Woluwe			525.000	
9393 764/721 52	Centre sportif de la Forêt de Soignes			3.000.000	
000764/ 000/91	D.E. INVESTISSEMENTS			3.525.000	
000764/ 000/93	TOTAL D.E.			3.525.000	

04

F 000767

LUDOTHEQUES

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
60	R.O. PRESTATIONS				
9393 767/161 01	Recettes de la ludothèque	9.000	20.000	40.000	
000767/ 000/60	R.O. PRESTATIONS	9.000	20.000	40.000	
000767/ 000/63	TOTAL R.O.	9.000	20.000	40.000	

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993 Commission	Prévisions 1993 Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9393 767/122 01	Animation d'une ludothèque — Paiement des animateurs	626.246	890.000	940.000	
9292 767/123 01	Publications				
9393 767/123 02	Frais de fonctionnement de la ludothèque	204.666	50.000		
9393 767/123 03	Coproduction dans le cadre du Festival international pour l'enfance et la jeunesse		100.000		
9393 767/123 04	Dépenses de promotion – diffusion – ludothèques			270.000	
9393 767/125 01	Frais d'entretien, de chauffage et d'éclairage de la ludothèque	120.000	120.000		
9393 767/127 01	Frais de fonctionnement, d'entretien et d'utilisation de la camionnette	3.818			
000767/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	954.730	1.160.000	1.210.000	
72	D.O. TRANSFERTS				
9393 767/332 01	Subside aux ludothèques pour handicapés	200.000	150.000		
9393 767/332 02	Subside à la Fédération des ludothèques bruxelloises	100.000	100.000		
9393 767/332 03	Subside au Musée du jouet		150.000		
9393 767/332 04	Subventions aux associations en matière de ludothèques			400.000	
000767/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	300.000	400.000	400.000	
7X	D.O. DETTE				
9393 767/211 01	Intérêts des emprunts	712	24.000	26.162	
9393 767/911 01	Amortissement des emprunts		60.000	49.188	
000767/ 000/7X	D.O. DETTE	712	84.000	75.350	
000767/ 000/73	TOTAL D.O.	1.255.442	1.644.000	1.685.350	

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
82	R.E. DETTE				
9393 767/961 51	Emprunts à contracter				
000767/ 000/82	R.E. DETTE				
000767/ 000/83	TOTAL R.E.				

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
91	D.E. INVESTISSEMENTS				
9393 767/743 51	Emprunt - Achat d'une camionnette				
000767/ 000/91	D.E. INVESTISSEMENTS				
000767/ 000/93	TOTAL D.E.				

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993		
				Commission	Tutelle	

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993 Commission	Prévisions 1993 Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9393 770/122 01	Honoraires — Frais d'étude et jetons de présence	42.000	100.000	1.600.000	
9393 770/122 02	Service d'aide juridique et d'aide sociale aux artistes – Initiation à l'art plastique dans les écoles			1.000.000	
9393 770/123 02	Cotisation à l'Association intercommunale culturelle de Bruxelles				
9393 770/123 05	Service d'aide juridique et d'aide sociale aux artistes		100.000		
9393 774/123 01	Initiation à l'art plastique dans les écoles	500.000	500.000		
9393 775/123 01	Organisation d'activités en rapport avec la danse	393.107	600.000		
9393 775/123 02	Promotion de la langue française		1.200.000		
9393 775/123 03	ISELP				
9393 775/123 05	Organisation d'activités en rapport avec les traditions culturelles				
9393 775/123 06	Organisation d'activités ayant trait à la chanson et à la musique	900.000	600.000		
9393 775/123 07	Tourisme social et animation culturelle		400.000		
9393 775/123 12	Impression de publications culturelles du service	105.860	300.000		
9393 775/123 13	Tourisme et patrimoine culturels	1.606.866	800.000		
9393 775/123 14	Organisation d'activités et d'expositions en rapport avec les arts plastiques et les musées	1.376.658	1.000.000		
9393 775/123 17	Organisation et coorganisation d'activités en rapport avec la diffusion culturelle				
9393 775/123 18	Organisation et coorganisation d'activités culturelles avec les communes	500.000			
9393 775/123 19	Activités ayant trait à la littérature		500.000	500.000	
9393 775/123 20	Dépenses de promotion, de diffusion, de publication			11.500.000	
000770/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	5.424.491	6.100.000	14.600.000	

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993		
				Commission	Tutelle	

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
72	D.O. TRANSFERTS				
9393 770/332 01	Subside à l'a.s.b.l. «Centre des grandes conférences bruxelloises»		750.000		
9393 770/332 02	Subside à l'A.I.C.B.		2.800.000		
9393 770/332 03	Subside à la Maison de la Francité		5.400.000		
9393 770/332 04	Subside à l'a.s.b.l. «Fête du 27 septembre»		1.300.000		
9393 772/332 01	Subside au Centre d'aide technique et de formation théâtrale (C.I.F.A.S.)	4.500.000	4.500.000		
9393 772/332 02	Subsides à la création théâtrale, aides aux théâtres	1.600.000	300.000		
9393 772/332 06	Subside à la Maison de la Poésie		300.000		
9393 772/332 07	Subsides à la diffusion musicale et à la chanson française	1.250.000	1.400.000		
9393 772/332 08	Subside au Théâtre Poème		300.000		
9393 772/332 10	Subside au théâtre de Toone	400.000	400.000		
9393 772/332 11	Prix du jeune théâtre		1.200.000		
9292 772/332 12	Participation au prix du livre pour enfants — Prix Bernard Versele				
9393 772/332 13	Subside au café-théâtre		800.000		
9393 772/332 15	Festival du café-théâtre	600.000			
9393 772/332 16	Subventions aux associations en matière de danse, de musique et de théâtre			11.800.000	
9393 775/332 01	Sub. à des initiatives ayant trait à la protection du patrimoine cult., aux arts plastiques et la promotion des musées	3.200.000	2.700.000		
9393 775/332 02	Subsides à des organismes assurant des activités de tradition populaire locale	700.000	500.000	500.000	
9393 775/332 03	Participation à l'animation du Centre belge de la bande dessinée				
9393 775/332 04	Subside à l'édition de publications culturelles — A.s.b.l. CFC-Editions	3.730.000	3.800.000		
9393 775/332 05	Subside à la Maison de la Bellone	1.500.000	1.500.000		
9393 775/332 06	Sub. aux group. ainsi qu'aux publications de diffus. cult., revues littéraires et événements de diffusion culturelle	1.340.000	1.500.000		
9393 775/332 07	Subsidiation du fonctionnement des foyers culturels communaux				
9393 775/332 09	Intervention dans l'animation des Halles de Schaerbeek	3.200.000	3.200.000		
9393 775/332 10	Aide à la vie culturelle dans les communes	4.400.000	3.000.000		
9393 775/332 11	Subside à l'Association des maisons de la culture et des foyers culturels	250.000	250.000		
9393 775/332 13	Subsides aux activités de ballets et de danse	2.000.000	2.200.000		
9393 775/332 15	Conventions avec des organismes assurant des activités de diffusion culturelle	400.000	400.000		
9393 775/332 16	Subsides aux foyers culturels pour leur fonctionnement et les activités de diffusion culturelle	4.100.000	4.200.000		

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
000770/ 000/63	TOTAL R.O.				
82	R.E. DETTE				
9393 770/961 51	Emprunts à contracter travaux NTB et ISELP			152.000.000	
000770/ 000/82	R.E. DETTE			152.000.000	
000770/ 000/83	TOTAL R.E.			152.000.000	

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993 Commission	Prévisions 1993 Tutelle
9393 775/332 17	Défense et promotion de la langue et des lettres françaises	1.450.000	1.400.000		
9393 775/332 18	Subside à l'ISELP	3.700.000	3.700.000		
9393 775/332 19	Subside à l'Atelier 340	500.000	500.000		
9393 775/332 20	Subside à l'a.s.b.l. «Art en marge»		850.000		
9393 775/332 21	Subventions aux associations en matière de support de la politique générale			24.800.000	
9393 775/332 22	Subventions aux associations en matière de littérature, d'édition et de langue française			8.600.000	
9393 775/332 23	Subventions aux associations en matière d'arts plastiques et de musées			7.050.000	
000770/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	38.820.000	49.150.000	52.750.000	
7X	D.O. DETTE				
9393 770/211 01	Intérêts des emprunts	28.023	5.900		
9393 770/911 01	Amortissement des emprunts	260.217	286.139		
000770/ 000/7X	D.O. DETTE	288.240	292.039		
000770/ 000/73	TOTAL D.O.	44.532.731	55.542.039	67.350.000	
91	D.E. INVESTISSEMENTS				
9393 770/740 01	Travaux au NTB place des Martyrs			120.000.000	
9393 770/740 02	Travaux à l'ISELP			32.000.000	
000770/ 000/91	D.E. INVESTISSEMENTS			152.000.000	
000770/ 000/93	TOTAL D.E.			152.000.000	

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993		
				Commission	Tutelle	
000776/ 000/63	TOTAL R.O.					

Article F /E/N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9393 776/123 03	Formation et animation dans les bibliothèques	358.160	10.000		
9393 776/123 04	Projet de catalogue central informatisé		400.000	400.000	
9393 776/123 05	Frais de fonctionnement et de manifestations littéraires	121.514			
9292 776/123 06	Campagne de sensibilisation à la lecture publique	175.278			
9393 776/123 07	Achat de livres pour les bibliothèques de catégorie A et principales	1.600.000	1.350.000		
9393 776/123 08	Actions de promotion de la lecture publique			1.351.500	
9393 776/124 01	Achat de fournitures				
000776/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	2.254.952	1.760.000	1.751.500	
72	D.O. TRANSFERTS				
9393 776/332 01	Subside à l'Agence centrale de coordination de la lecture publique	250.000	750.000	750.000	
9393 776/332 03	Participation au prix du livre pour enfants — Prix Bernard Versele	100.000	100.000	100.000	
000776/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	350.000	850.000	850.000	
7X	D.O. DETTE				
9393 776/211 01	Intérêts des emprunts	69.135	55.000	29.938	
9393 776/911 01	Amortissement des emprunts	215.000	237.000	261.000	
000776/ 000/7X	D.O. DETTE	284.135	292.000	290.938	
000776/ 000/73	TOTAL D.O.	2.889.087	2.902.000	2.892.438	

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
60	R.O. PRESTATIONS				
9393 780/161 01	Recettes diverses	13.140			
000780/ 000/60	R.O. PRESTATIONS	13.140			

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9393 780/123 01	Diffusion audio-visuelle	1.593.743	1.500.000		
9393 780/123 02	Production de programmes au bénéfice des différents secteurs de la CCF	500.000	400.000		
9393 780/123 03	Centre de ressources-vidéo de Bruxelles	4.200.000			
9393 780/123 05	Edition de Cinergie				
9393 780/123 06	Publications	284.010	200.000		
9393 780/123 08	Documentation	23.900	25.000	25.000	
9393 780/123 10	Production de courts métrages consacrés à Bruxelles				
9393 780/123 11	Dépenses de promotion, diffusion et publication			1.200.000	
9393 780/124 01	Entretien du matériel et achat de petit matériel		50.000	50.000	
9393 780/124 02	Vidéothèque de Bruxelles	192.397	150.000	100.000	
000780/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	6.794.050	2.325.000	1.375.000	
72	D.O. TRANSFERTS				
9393 780/332 01	Réseau culturel de diffusion de films	750.000	750.000		
9393 780/332 02	Médiathèque de la Communauté française de Belgique	650.000	650.000		
9393 780/332 03	Subsides à la diffusion cinématographique		200.000		
9393 780/332 04	Convention avec le Centre bruxellois de l'audio-visuel	800.000	800.000		
9393 780/332 05	Subside aux Samedis du cinéma	500.000	400.000		
9393 780/332 06	Subside au Centre du film sur l'art	100.000	100.000		
9393 780/332 07	Subside aux Ateliers du cinéma				
9393 780/332 08	Fonds Henri Storck	100.000	100.000		
9393 780/332 09	Espace francophone	400.000	400.000		
9393 780/332 10	Subside à Télé-Bruxelles	8.000.000	8.000.000		
9393 780/332 11	Intervention dans l'édition de Cinergie	1.500.000	1.400.000		
9393 780/332 12	Centre de ressources-vidéo Bruxelles		4.200.000		
9393 780/332 13	Subventions aux associations en matière d'audio-visuel			16.500.000	
000780/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	12.800.000	17.000.000	16.500.000	

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
000780/ 000/63	TOTAL R.O.	13.140			
82	R.E. DETTE				
9393 780/961 51	Emprunt à contracter				
000780/ 000/82	R.E. DETTE				
000780/ 000/83	TOTAL R.E.				

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
7X	D.O. DETTE				
9393 780/211 01	Intérêts des emprunts	199.285	157.000	69.037	
9393 780/911 01	Amortissement des emprunts	1.026.000	1.078.000	1.188.137	
000780/000/7X	D.O. DETTE	1.225.285	1.235.000	1.257.174	
000780/000/73	TOTAL D.O.	20.819.335	20.560.000	19.132.174	
91	D.E. INVESTISSEMENTS				
9393 780/741 51	Achat de matériel audio-visuel				
000780/ 000/91	D.E. INVESTISSEMENTS				
000780/ 000/93	TOTAL D.E.				

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993		
				Commission	Tutelle	

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993 Commission	Prévisions 1993 Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9393 844/122 01	Honoraires, jetons de présence	175.630	150.000	500.000	
9393 844/122 02	Publications, études et colloques	502.600	2.500.000	1.800.000	
9393 844/122 05	Aides et promotion à l'accompagnement de l'action sociale	800.000	600.000	1.300.000	
9191 844/122 08	Organisation de sessions de séminaires. — Rencontres de la petite enfance				
9393 844/123 01	Achat de documentation	12.440	20.000	20.000	
9393 844/123 02	Formation des travailleurs sociaux				
9393 844/123 03	Actions de prévention, d'information et de formation relatives à la réinsertion des ex-détenus	698.260			
9393 844/123 04	Besoins d'accueil et d'accompagnement du jeune enfant.	1.198.221	800.000	4.530.000	
9393 844/123 05	Formation de gestionnaires d'institutions sociales				
9393 844/123 07	Projets novateurs en matière de coordination sociale et développements sociaux				
9393 844/124 01	Achat et maintenance du matériel				
000844/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	3.387.151	4.070.000	8.150.000	
72	D.O. TRANSFERTS				
9393 844/332 01	Subvention au Conseil bruxellois de coordination sociale		1.000.000	1.000.000	
9393 844/332 02	Subside au Centre de formation permanente des milieux d'accueil du jeune enfant	3.530.000			
9393 844/332 04	Subventions aux associations en matière d'aide aux personnes			3.600.000	
9393 844/332 05	Subsides pour la prévention, l'éducation, l'information, la coordination et le développement communautaire	4.549.500	3.300.000		
9393 844/332 06	Appui à l'accompagnement pour des associations d'action sociale	1.300.000			
9393 844/332 07	Subsides aux maisons des enfants	1.050.000			
9393 844/332 08	Appui à des organismes menant des actions en faveur d'adultes défavorisés ou exclus ou confrontés à la maltraitance				
9393 844/332 09	Subsides pour des initiatives en faveur du bien-être des personnes âgées				
9393 844/332 10	Subvention aux instituts médico-socio-pédagogiques	905.500.000	948.500.000		
9393 844/332 11	Familles — Centres PMF — Centres de Service social — Services d'aide aux familles	234.800.000	260.700.000		
9393 844/332 12	Subside pour des initiatives en faveur des personnes handicapées	100.000			

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993		
				Commission	Tutelle	
000844/ 000/63	TOTAL R.O.					

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993	
				Commission	Tutelle
9393 844/332 13	Subsides pour des associations d'accueil de jeunes enfants	300.000			
9393 844/332 15	Subvention aux 4 IMP transférés de la Communauté française	44.272.395	48.700.000		
9393 844/332 17	Subventions aux établissements pour personnes handicapées			1.065.500.000	
9393 844/332 18	Centres PMF			72.453.000	
9393 844/332 19	Centres de service social			39.912.000	
9393 844/332 20	Services d'aide aux familles			163.250.000	
000844/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	1.195.401.895	1.262.200.000	1.345.715.000	
000844/ 000/73	TOTAL D.O.	1.198.789.046	1.266.270.000	1.353.865.000	

Article F / E / N	RECETTES	1991 Compte droits constatés	1992 Budget	Prévisions 1993		
				Commission	Tutelle	
000871/ 000/63	TOTAL R.O.					

Article F / E / N	DEPENSES	1991 Compte dépenses engagées	1992 Budget	Prévisions 1993 Commission	Prévisions 1993 Tutelle
71	D.O. FONCTIONNEMENT				
9393 871/122 01	Honoraires et jetons de présence	4.500	50.000	175.000	
9393 871/122 02	Promotion locale de l'éducation à la santé	1.480.000	900.000		
9393 871/123 02	Publications études et colloques	489.346	300.000		
9393 871/123 03	Animations de pistes de santé				
9393 871/123 04	Coordination avec l'Observatoire de la santé	750.000			
9393 871/123 05	Achat de documentation				
9393 871/123 06	Dépenses de promotion, de diffusion et de publication en matière de politique de la santé			1.300.000	
000871/ 000/71	D.O. FONCTIONNEMENT	2.723.846	1.250.000	1.475.000	
72	D.O. TRANSFERTS				
9393 871/332 01	Subside aux institutions de prévention et de traitement de la toxicomanie	1.150.000	1.300.000	1.300.000	
9393 871/332 02	Subsides aux associations s'occupant de santé en milieu immigré	1.850.000	750.000		
9393 871/332 03	Subside pour l'association sportive du Centre de traumatologie et de réadaptation				
9393 871/332 04	Subsides pour des actions de prévention et d'éducation à la santé	2.200.000	1.100.000		
9393 871/332 06	Subsides pour la formation des acteurs de la santé	1.100.000	1.000.000		
9393 871/332 07	Subsides aux centres de santé mentale	201.932.489	251.000.000	257.069.000	
9393 871/332 08	Initiatives originales en matière de santé mentale	2.150.000	4.000.000	4.000.000	
9393 871/332 09	Subsides pour des lieux d'accueil et d'accompagnement psycho-social de la petite enfance	1.000.000	1.100.000	1.100.000	
9393 871/332 10	Subvention aux associations en matière de santé			3.450.000	
000871/ 000/72	D.O. TRANSFERTS	211.382.489	260.250.000	266.919.000	
000871/ 000/73	TOTAL D.O.	214.106.335	261.500.000	268.394.000	

Récapitulation

05

EXERCICE 1993

RECAPITULATION – RECETTES ORDINAIRES

F	INTITULES	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	TOTAL 000/65
060	Prélèvements	4.368.332			4.368.332
009	Recettes et dépenses générales	1		28.883.000	28.883.001
020	Fonds		2.730.400.000		2.730.400.000
050	Assurances	6	3		9
123	Administration générale	9.014.205		1	9.014.206
000700	Enseignement	90.000			90.000
740	Enseignement supérieur				
760	Secteurs culturels généraux				
761	Jeunesse				
762	Education permanente	260.000			260.000
764	Sports et éducation physique				
767	Ludothèques	40.000			40.000
770	Affaires culturelles				
776	Lecture publique et éditions				
780	Audio-visuel				
844	Action sociale				
871	Santé				
	TOTAUX	13.772.544	2.730.400.003	28.883.001	2.773.055.548

RECAPITULATION – DEPENSES ORDINAIRES

F	INTITULES	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/7X	TOTAL 000/75
060	Prélèvements					
009	Recettes et dépenses générales		1		80.000	80.001
020	Fonds					
050	Assurances	650.000	359.500			1.009.500
123	Administration générale	172.320.001	36.206.000	7.200.000	6.775.769	222.501.770
700	Enseignement		1.400.000	14.040.000	117.081	15.557.081
740	Enseignement supérieur		20.000	1.600.000		1.620.000
760	Secteurs culturels généraux				373.320	373.320
761	Jeunesse		3.050.000	7.550.000		10.600.000
762	Education permanente		4.080.000	12.450.000	1.730.348	18.260.348
764	Sports et éducation physique		850.000	5.500.000	2.784.245	9.134.245
767	Ludothèques		1.210.000	400.000	75.350	1.685.350
770	Affaires culturelles		14.600.000	52.750.000		67.350.000
776	Lecture publique et éditions		1.751.500	850.000	290.938	2.892.438
780	Audio-visuel		1.375.000	16.500.000	1.257.174	19.132.174
844	Action sociale		8.150.000	1.345.715.000		1.353.865.000
871	Santé		1.475.000	266.919.000		268.394.000
	TOTAUX	172.970.001	74.527.001	1.731.474.000	13.484.225	1.992.455.227

05

EXERCICE 1993

RECAPITULATION – RECETTES EXTRAORDINAIRES

F	INTITULES	Transferts 000/80		Investissements 000/81	Dette 000/82	TOTAL 000/85
060	Prélèvements					
009	Recettes et dépenses générales					
020	Fonds					
050	Assurances					
123	Administration générale				1.750.000	1.750.000
700	Enseignement					
740	Enseignement supérieur					
760	Secteurs culturels généraux					
761	Jeunesse					
762	Education permanente					
764	Sports et éducation physique				3.525.000	3.525.000
767	Ludothèques					
770	Affaires culturelles				152.000.000	152.000.00
776	Lecture publique et éditions					
780	Audio-visuel					
844	Action sociale					
871	Santé					
	TOTAUX				157.275.000	157.275.000

RECAPITULATION – DEPENSES EXTRAORDINAIRES

F	INTITULES	Transferts 000/80		Investissements 000/81	Dette 000/82	TOTAL 000/85
060	Prélèvements					
009	Recettes et dépenses générales					
020	Fonds					
050	Assurances					
123	Administration générale			1.750.000		1.750.000
700	Enseignement					
740	Enseignement supérieur					
760	Secteurs culturels généraux					
761	Jeunesse					
762	Education permanente					
764	Sports et éducation physique			3.525.000		3.525.000
767	Ludothèques					
770	Affaires culturelles			152.000.000		152.000.000
776	Lecture publique et éditions					
780	Audio-visuel					
844	Action sociale					
871	Santé					
	TOTAUX			157.275.000		157.275.000

05

SERVICE ORDINAIRE

RECAPITULATION

	RECETTES	DEPENSES
TOTAL DE L'EXERCICE PROPREMENT DIT	2.773.055.548	1.992.455.227
EXERCICES ANTERIEURS	45.725.326	7.020.947
TOTAUX (EXERCICE PROPREMENT DIT ET EXERCICES ANTERIEURS)	2.818.780.874	1.999.476.174
PRELEVEMENTS		800.000.000
RESULTAT GENERAL	2.818.780.874	2.799.476.174
BONI	19.304.700	

05

SERVICE EXTRAORDINAIRE

RECAPITULATION

	RECETTES	DEPENSES
TOTAL DE L'EXERCICE PROPREMENT DIT	157.275.000	157.275.000
EXERCICES ANTERIEURS	1.691.470	5.474
TOTAUX (EXERCICE PROPREMENT DIT ET EXERCICES ANTERIEURS)	158.966.470	157.280.474
PRELEVEMENTS		
RESULTAT GENERAL		
BONI	1.685.996	

Annexes

ANNEXE 1

GESTION DES FONDS

LIBELLÉ	1993	
	Recettes	Dépenses
Fonds de réserve pour l'exercice des matières d'aide aux personnes et à la santé		4.368.332
Fonds de réserve (droits de tirage)	800.000.000	
TOTAUX	800.000.000	4.368.332

ANNEXE 2

TABLEAU DES EMPRUNTS

N°	Libellé	Montant emprunt	Echéance	Amortissement	Solde restant dû	%	Intérêts	
							1er semestre	2me semestre
	F 104 Administration Générale							
	1. *Emprunts contractés*							
81	Aménagement des bureaux	3.335.000	1993	801.000	—	9	18.009	—
82	Aménagement des locaux	1.000.000	1993	366.000	—	9,5	8.693	—
83	Achat de matériel informatique	3.500.000	1993	1.281.000	—	8,5	27.217	—
88	Aménagement des locaux de Télé-Bruxelles	1.000.000	1994	261.000	287.000	9	18.783	12.915
92	Achat de matériel	1.000.000	1996	180.275	655.764	10	41.251	37.413
95	Achat de mobilier	1.000.000	1996	180.275	655.764	10	41.251	37.413
96	Aménagements des locaux	400.000	1996	72.141	262.223	10	16.431	18.343
97	Acquisition de mobilier	1.300.000	1997	218.131	1.081.869	8,7	56.665	52.771
98	Aménagement des locaux	1.200.000	1998	240.000	960.000	9,11	43.728	43.728
99	Achat de matériel	500.000	1998	100.000	400.000	9,11	18.220	18.220
100	Acquisition de mobilier	1.200.000	1998	240.000	960.000	9,11	43.728	43.728
101	Acquisition de matériel	500.000	1998	100.000	400.000	9,11	18.220	18.220
—	Acquisition de mobilier	750.000	1998	—	750.000	10	38.000	38.000
	TOTAL 1	16.685.000		4.039.822	6.412.620		390.196	320.751
	2. *Emprunts à contracter*							
	Aménagement des locaux	500.000	1998	—	500.000	10	25.000	25.000
	Achat de matériel	500.000	1998	—	500.000	10	25.000	25.000
	Achat de mobilier	750.000	1998	—	750.000	10	37.500	37.500
	TOTAL 2	1.750.000		4.039.822	1.750.000		87.500	87.500
	TOTAL F 104	**18.435.000**		**4.039.822**	**8.162.620**		**477.696**	**408.251**
87	**F 700 Enseignement** Achat de mobilier	400.000	1994	104.400	114.800	9	7.515	5.166
	TOTAL F 700	**400.000**		**104.400**	**114.800**		**7.515**	**5.166**
	F 760 Secteurs Culturels Généraux							
	1. *Emprunts contractés*							
84	Equipement de la librairie	1.000.000	1993	366.000	—	8	7.320	—
	TOTAL F 760	**1.000.000**		**366.000**	**—**		**7.320**	**—**
	F 762 Education permanente							
	1. *Emprunts contractés*							
3	Aménagement des Halles de Schaerbeek	411.000	1994	27.948	29.181	9,5	2.691	2.066
17	Idem	1.200.000	1996	756.000	2.448.000	8,5	136.170	104.040
27	Idem	4.000.000	1996	252.000	816.000	8	42.720	32.640
51	Idem	2.500.000	2001	130.000	1.237.500	9	61.533	61.533
55	Idem	1.200.000	2002	60.000	656.400	8,5	30.447	30.447
	TOTAL F 762	**9.311.000**		**1.225.948**	**5.187.081**		**273.561**	**230.726**

N°	Libellé	Montant emprunt	Echéance	Amortissement	Solde restant dû	%	Intérêts	
							1er semestre	2me semestre
	F 764 Sports							
	1. *Emprunts contractés*							
40	Centre sportif de la Forêt de Soignes	13.000.000	2000	702.000	5.733.000	8	243.360	229.320
47	Idem	4.000.000	2001	208.000	1.980.000	8,5	88.570	84.150
48	Centre sportif de la Woluwe	3.000.000	2000	162.000	1.323.000	8	59.400	59.400
50	Centre sportif de la Forêt de Soignes	2.000.000	2001	104.000	990.000	8,5	46.495	48.620
52	Centre sportif de la Woluwe	2.500.000	2001	130.000	1.237.500	8,5	58.115	58.115
65	Idem	1.500.000	2003	72.000	895.500	8,5	41.115	39.585
	TOTAL	26.000.000		1.378.000	12.159.000		537.055	519.190
	2. *Emprunts à contracter*							
	Centre sportif de la Woluwe	525.000	2013	—	500.000	10	25.000	25.000
	Centre sportif de la Forêt de Soignes	3.000.000	2013	—	3.000.000	10	150.000	150.000
	TOTAL F 764	**29.525.000**		**1.378.000**	**15.659.000**		**712.055**	**694.190**
	F 767 Ludothèques							
	1. *Emprunts contractés*							
90	Achat d'une camionnette	300.000	1997	49.188	250.812	9,9	13.582	12.580
	TOTAL F 767	**300.000**		**49.188**	**250.812**		**13.582**	**12.580**
	F 770 Affaires culturelles							
	TOTAL F 770							
	F 776 Lecture publique							
	1. *Emprunts contractés*							
89	Achat de matériel	1.000.000	1994	261.000	287.000	8,5	17.740	12.198
	TOTAL F 776	**1.000.000**		**261.000**	**287.000**		**17.740**	**12.198**
	F 780 Audio-visuel							
	1. *Emprunts contractés*							
85	Achat de matériel audio-visuel	1.000.000	1993	366.000	—	8,5	7.778	—
86	Aménagement des locaux de Télé-Bruxelles	2.000.000	1993	732.000	—	8,5	15.555	—
93	Achat de matériel	500.000	1996	90.137	327.883	10	20.625	25.079
	TOTAL F 780	**3.500.000**	—	**1.188.137**	**327.883**		**43.958**	**25.079**
	TOTAL GENERAL	**63.471.000**		**8.612.495**	**29.989.196**		**1.553.427**	**1.388.190**